



LP Liliana Peixoto

## CG - Élections communales 2026 - Dépouillement dans les communes à Conseil général



### Le Bureau électoral cantonal

avec le soutien de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV)

met à disposition ce module de formation en ligne qui vous guidera dans les différentes étapes en vue des opérations de dépouillement des élections communales de 2026.

Cette formation dure environ 30 minutes. Vous pouvez la quitter à tout moment et la reprendre ultérieurement. La formation peut être suivie plusieurs fois.

### Objectifs

- Préparer le scrutin
- S'organiser le jour du scrutin

- Gérer le vote au local de vote
- Gérer le dépouillement
- Établir les résultats
- Saisir les résultats dans Votelec
- Clôturer le scrutin

#### PRÉPARER LE SCRUTIN

---

- Quelles ressources prévoir pour le jour du scrutin?
- Quelle est la composition du bureau électoral et quelles instructions donner aux scrutateurs?

#### S'ORGANISER LE JOUR DU SCRUTIN

---

- Que faut-il vérifier le jour du scrutin?
- Qu'est-ce un groupe d'observation?

#### GÉRER LE VOTE AU LOCAL DE VOTE

---

- Que faut-il savoir sur le vote au local de vote?

#### GÉRER LE DÉPOUILLEMENT

---

- Comment s'opère le contrôle des votes conformes et non conformes?
- Comment s'opère le tri des bulletins?

#### SAISIR LES RÉSULTATS DANS VOTELEC

---

- Comment se connecter à Votelec?
- Comment se saisissent les résultats de l'élection à la Municipalité?

## CLÔTURER LE SCRUTIN

---

- Quelles opérations réaliser pour clôturer le scrutin?

## CONCLUSION

---

-  À présent, place au quiz!

- Merci pour votre attention!

# Quelles ressources prévoir pour le jour du scrutin?

LP

Liliana Peixoto

---

1

## Locaux de vote adaptés

Assurez-vous de réserver suffisamment de salles selon le nombre de scrutins que vous aurez le jour j.

- Si vous dépouillez **simultanément** la votation fédérale + l'élection complémentaire au conseil d'état + l'élection à la municipalité, prévoyez au minimum 2 salles de dépouillement et 1 local de vote.
- Si vous dépouillez **successivement** la votation fédérale, l'élection complémentaire au conseil d'état et ensuite l'élection à la municipalité, prévoyez 1 salle de dépouillement et 1 local de vote.



Dans tous les cas, il est nécessaire que les **locaux de vote** et de **dépouillement** soient séparés les uns des autres.

## Outils informatiques et logistique

- Convoquez les personnes appelées à dépouiller et les éventuelles autres personnes qui saisissent les bulletins dans Votelec.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'ordinateurs à disposition.
- Contrôlez que les différents logiciels sont à jour.
- Vérifiez que les accès à Internet et à Votelec fonctionnent au moins une semaine à l'avance.
- Assurez-vous de la bonne réception des accès Votelec pour les éventuels autres saisissants.
- Veillez à avoir suffisamment de bulletins pour tester le scanner et le logiciel SuisseVote, les tests sont à réaliser au plus tard une semaine avant le jour du scrutin (pour les communes équipées).
- Élaborez un plan des locaux (qui va où, dans quel sens).
- Le cas échéant, faites appel à des agents de sécurité municipaux ou autres personnes pour des éventuels déplacements de matériel électoral.

# Documentation

Nous mettrons à votre disposition des informations utiles et des modèles que vous pourrez utiliser tout au long de la préparation des élections communales.

Consultez-les à l'avance et gardez-les à portée de main le jour du dépouillement.

---

N'hésitez pas à faire un saut de temps en temps sur notre page [Informations utiles](#).

**CONTINUER**

# Quelle est la composition du bureau électoral et quelles instructions donner aux scrutateurs?

LP

Liliana Peixoto

## Composition du bureau électoral

Le bureau électoral communal est composé :

- de la présidente ou du président,
- de la ou du secrétaire,
- des scrutatrices et/ou des scrutateurs.

La présidente ou le président du Conseil préside le bureau.



Les membres du bureau électoral communal ne peuvent prendre part aux opérations de dépouillement relatives à l'élection de la municipalité dans laquelle ils se sont portés candidats. La présidente ou le président du bureau électoral communal nomme une personne suppléante dans un tel cas.

Le bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils, domiciliées de préférence dans la commune, pour l'assister dans les opérations de dépouillement.

## **Instructions à donner aux scrutatrices et aux scrutateurs**

Les personnes appelées à dépouiller doivent être rendues attentives au secret du vote. Il convient de leur distribuer le document intitulé [\*instructions aux scrutateurs\*](#). L'idéal étant de faire ceci avant le jour J, afin qu'elles aient le temps de prendre correctement connaissance de l'ensemble des informations.

Idéalement, la présidente ou le président invite les personnes concernées à suivre la présente formation ou organise une petite formation en amont du dépouillement.

## **Pas de téléphone portable ni de montre connectée**

Il est recommandé que les personnes appelées à dépouiller se séparent de leur téléphone portable ET de leur montre connectée à l'entrée des locaux de dépouillement, en particulier avant la fermeture des bureaux de vote. Ceci ne vaut pas pour la présidente ou le président ni pour le ou la secrétaire qui doivent bien entendu rester joignables.

En effet, aucune tendance ou résultat partiel ne doit sortir du local de dépouillement avant la finalisation du procès-verbal de résultats.

Une boîte peut être préparée à l'entrée des locaux pour les garder le temps du dépouillement.

## **Déplacements**

Dans la mesure du possible, il convient d'éviter les nombreux va-et-vient dans la salle de dépouillement et de s'assurer que seules les personnes autorisées y pénètrent. Un plan des tables/opérations peut être utile.

La présidente ou le président répartit les tâches et informe les personnes appelées à dépouiller de leurs rôles et responsabilités, ainsi que du tournus des pauses.

**CONTINUER**

# Que faut-il vérifier le jour du scrutin?

LP

Liliana Peixoto

## Matériel de vote reçu de l'administration communale

Au plus tard le matin du scrutin, l'administration communale remet au bureau électoral communal les documents suivants:

- **Le procès-verbal du greffe complété**
- **Le registre du corps électoral en indiquant les membres du corps électoral ayant déjà exercé leur droit de vote**  
Si le bureau ne peut accéder au registre du corps électoral informatisé, celui-ci doit être imprimé par l'administration communale et remis au bureau électoral en tenant compte des mutations survenues depuis le dernier transfert. Les numéros des membres du corps électoral qui ont déjà voté doivent être biffés ou faire l'objet d'une mention "a voté".
- **L'urne**  
L'urne que l'administration communale remet au bureau électoral communal doit contenir les enveloppes de vote conformes (enveloppes jaunes). Les cartes de vote conformes doivent également être remises au bureau électoral communal en

annexe. L'urne doit avoir été scellée pour garantir le secret du vote.

L'administration communale conserve en lieu sûr le matériel à ne pas prendre en compte, jusqu'à l'échéance du délai de recours; la présidente ou le président du bureau électoral communal a un droit d'accès à ce matériel pour contrôle éventuel.

## Les installations

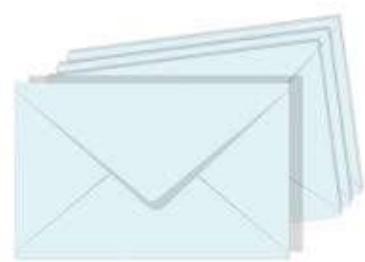
Au plus tard le jour du scrutin, le bureau électoral communal met en place les locaux qui serviront au [dépouillement](#).

Il vérifie la disposition des tables et met à disposition des stylos de couleur, des trombones, des enveloppes vierges, des ouvre-lettres, des agrafeuses, des tampons "NUL", "BLANC", des numéroteurs et tout autre matériel utile.

Il s'assure du bon fonctionnement du ou des ordinateur(s) et des accès à Votelec.

Il s'assure que le [local de vote](#) dispose d'une urne contenant quelques enveloppes de vote portant le visa du bureau électoral pour garantir le secret du vote.

Il vérifie s'il a du matériel de vote de réserve pour pouvoir en mettre à disposition si nécessaire. **Attention toutefois, aucune carte de vote ne peut être produite le jour du scrutin.**



CONTINUER

# Qu'est-ce un groupe d'observation?

LP

Liliana Peixoto

---

Le groupe d'observation est composé de personnes désignées par les partis ou groupes réunissant des membres du corps électoral pour assister au dépouillement. Celles-ci doivent faire partie du corps électoral de la commune et doivent être clairement identifiables (port d'un badge ou autre). Elles doivent s'annoncer à l'avance auprès de la présidente ou du président du bureau électoral communal qui peut fixer un délai (par exemple au vendredi midi qui précède le jour du scrutin). Elles n'interviennent en aucun cas dans le processus du dépouillement.

En cas d'anomalie constatée dans les opérations de dépouillement, le groupe d'observation doit immédiatement s'adresser à la présidente ou au président du bureau électoral communal et ne rien toucher ou modifier dans l'attente de la prise de décision de ce dernier.

Le cas échéant, les remarques formulées par le groupe d'observation sont mentionnées dans le procès-verbal de résultats.

Le groupe d'observation doit se plier aux mêmes règles que les personnes appelées à dépouiller concernant le secret du vote. Cela concerne notamment le fait que les téléphones et les montres connectées ne sont pas admis et que rien ne peut être communiqué avant l'annonce des résultats si par exemple le groupe d'observation est amené à quitter les lieux avant.

Les [instructions distribuées aux scrutateurs](#) peuvent également servir au groupe d'observation.

**CONTINUER**

# Que faut-il savoir sur le vote au local de vote?

LP

Liliana Peixoto

## Horaires

La présidente ou le président s'assure de l'ouverture et de la fermeture du local de vote conformément aux horaires prévus et indiqués sur les cartes de vote.

A ce sujet, la loi prévoit que les locaux de vote doivent être ouverts pendant au moins une heure et **fermés à 11h dans l'ensemble des communes vaudoises**.



La demande pour inscrire les horaires d'ouverture sur les cartes de vote se fait par l'administration communale via l'application Votelec dans le même délai que le transfert du registre du corps électoral.

## Contrôle de la carte de vote

Lorsqu'un membre du corps électoral exerce son droit de vote au local de vote, il présente sa carte de vote ainsi que son enveloppe de vote au contrôle d'entrée. En cas d'oubli ou de perte de l'enveloppe ou du bulletin électoral, le bureau électoral communal remet au membre du corps électoral concerné le matériel manquant. **Attention : le bureau électoral communal n'est pas habilité à délivrer de carte de vote.** Sans carte de vote, il est impossible de prendre part au vote.

Lors du contrôle d'entrée, le bureau électoral communal :

- 1 contrôle la validité de la carte et la présence des indications personnelles à fournir par le membre du corps électoral (date de naissance et signature) ; si besoin, il les fait compléter ;
- 2 s'assure que le numéro du membre du corps électoral imprimé sur la carte ne figure pas sur la liste des numéros biffés reçue du greffe ;
- 3 appose un visa officiel au recto de la carte et de l'enveloppe de vote, puis les restitue au membre du corps électoral.

## Contrôle à l'urne

Immédiatement après ce contrôle, le membre du corps électoral émet son vote, sans quitter le local de vote. Il présente ensuite sa carte et son enveloppe de vote au contrôle à l'urne.

Lors du contrôle à l'urne, le bureau électoral communal :

- 1 s'assure que la carte et l'enveloppe de vote sont munies du visa du contrôle d'entrée; dans le cas contraire, il signale le cas à la présidente ou au président du bureau et veille à ce qu'aucun matériel ne soit introduit dans l'urne ;
- 2 retire la carte de vote ;
- 3 s'assure que le membre du corps électoral n'introduit qu'une enveloppe dans l'urne.



**Le bureau électoral cantonal recommande que les contrôles d'entrée et à l'urne soient réalisés par deux personnes.**

Si un membre du corps électoral se présente au local de vote avec une enveloppe de transmission complète, il peut lui être demandé de simplement la déposer dans la boîte aux lettres communale.

**CONTINUER**

# Comment s'opère le contrôle des votes conformes et non conformes?

LP

Liliana Peixoto



## Vérifiez le contenu de l'enveloppe de transmission

Ouvrez les enveloppes de transmission et vérifiez qu'elles contiennent le même nombre de carte(s) de vote que d'enveloppe(s) de vote.



**Vérifiez que ce sont les cartes de vote du scrutin en cours et qu'elles sont bien complétées**

Vérifiez qu'elles contiennent la date de naissance et la signature du membre du corps électoral.

Pour vérifier que c'est le bon membre du corps électoral qui a complété la bonne carte de vote, comparez avec le code à barres: depuis la droite, le dernier chiffre correspond au sexe (1 pour femme 0 pour homme) et les quatre qui précèdent sont l'année de naissance.

## **Séparez les votes conformes et non conformes**

Les votes conformes sont séparés des votes non conformes et comptabilisés.

## Voici un petit exercice...

Déplacez la carte supérieure dans l'une des deux rubriques, selon que vous jugez qu'il s'agit d'un vote conforme ou non conforme.

Vote conforme

**2 cartes de votes datées et signées et 2 enveloppes de vote**

**1 carte de vote datée et signée et 1 enveloppe de vote**

Vote non conforme

**carte de vote manquante**

**carte de vote incomplète**

2 cartes de votes datées et signées et 1 enveloppe de vote

bulletin électoral à l'extérieur de l'enveloppe de vote

Maintenant que vous avez séparé les votes non conformes des votes conformes, vous allez pouvoir ouvrir les enveloppes de vote conformes.



S'il manque certains bulletins ou si l'enveloppe de vote ne contient aucun bulletin, il convient de le mentionner sur l'enveloppe de vote. Cela aidera au décompte final.

**CONTINUER**

# Comment s'opère le tri des bulletins?

LP

Liliana Peixoto

---



1

## Séparer par type de scrutin

- les bulletins pour l'élection à la municipalité
- les bulletins pour la votation fédérale

---



2

## Traiter les bulletins pour l'élection à la municipalité

Tous les membres du corps électoral recevront un bulletin unique pour l'élection à la municipalité. Ils cocheront une croix en face des noms des personnes candidates à qui ils souhaitent distribuer leurs voix.



**Si la commune est équipée d'un scanner et du logiciel SuisseVote pour lire ces bulletins, il est recommandé de faire un tri de ceux qui nécessitent un traitement particulier (cases remplies au lieu de cochées, cases biffées ou encerclées, annotations en dehors des cases, bulletins photocopiés, non remplis à la main, bulletins déchirés, écornés, chiffonnés, agrafés, collés, scotchés, tip-exés, bulletins remplis avec une couleur claire (ton pastel) ou au stabilo, ...). Ces bulletins doivent être saisis manuellement dans SuisseVote.**

**En revanche, si la commune n'est pas équipée du logiciel SuisseVote, elle doit saisir chacun de ces bulletins dans l'application Votelec. Ceux-ci doivent alors tous être numérotés puis triés de la manière suivante:**

- les bulletins valables
- les bulletins blancs (aucune case cochée)
- les bulletins nuls

## Bulletins blancs

*L'explication du bulletin blanc se trouve dans le libellé en dessous de chaque image.*

Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cuez au maximum 5 cases

correct    faux    correction

**Liste Alpha**

**Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

**Huller Claudin**  
Conseiller national, Président Société anonyme. Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

**Liste Beta**

**Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

**Nicolas Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

**Liste Gamma**

**Bimbart Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

**Nobel Sébastien**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

**Liste Delta**

**Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

**Politesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Ne pas découper ce bulletin



**⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis**

1) Sans aucune croix



Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cochez au maximum 5 cases

correct    faux    correction

Liste Alpha

- ~~Equillet Richard~~  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- ~~Haller Sébastien~~  
Conseiller national, Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

- ~~Devatoff Marcellin~~  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- ~~Niclaus Jean-Camille~~  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

- ~~Dimbert Anne-Claude~~  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- ~~Michel Sébastien~~  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

- ~~Matton Micheline~~  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- ~~Saliceto Thérèse~~  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

- ~~Devatoff Isabelle~~  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- ~~Dommeré Étienne~~  
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

2) Sans croix, des noms ont été tracés



Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cochez au maximum 5 cases

correct  faux  correction

#### Liste Alpha

- Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- Huller Claudio**  
Conseiller national, President Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

#### Liste Beta

- Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- Nicolas Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

#### Liste Gamma

- Bimbert Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- Nobel Sébastien**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

#### Liste Delta

- Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- Poltesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

#### Liste Epsilon

- Rouet Lisette**  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- Lumières Erwan**  
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

⚠ Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

3) Sans croix, des noms ont été soulignés



Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cochez au maximum 5 cases

correct  faux  correction

Liste Alpha

- Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- Huiller Claudio**  
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie. Aigle

Liste Beta

- Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance. Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- Nicolas Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

- Bimbert Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- Nobel Sébaste**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

- Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- Politesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

- Rouet Lisette**  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- Lumière Erwan**  
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

⚠ Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

4) Sans croix, des noms ont été passés au stabilo

Concrètement, avec le bulletin unique, ce sont les croix qui font foi et, en l'absence de croix, le bulletin doit être considéré comme un bulletin blanc, qu'il y ait du souligné, du surligné ou encore du stabilo.

## Bulletins nuls

L'explication du bulletin nul se trouve dans le libellé en dessous de chaque image.



Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour  
...

Cochez au maximum 5 cases

correct    faux    correction

Liste Alpha

- Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- Huller Claudin**  
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

Liste Beta

- Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- Nicolas Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

- Bimbert Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- Nobel Sébastie**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

- Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- Politesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

- Rouet Lisette**  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- Lumière Erwan**  
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

1) Comportant plus de croix que de suffrages autorisés



Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cochez au maximum 5 cases

correct    faux    correction

Liste Alpha

- Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle
- Huller Claudin**  
Conseiller national, Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie, Aigle

Liste Beta

- Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle
- Nicolas Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

Liste Gamma

- Bimbert Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle
- Nobel Sébastien**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

Liste Delta

- Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle
- Politesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Liste Epsilon

- Rouet Lisette**  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Aigle
- Lumière Erwan**  
é, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Aigle

 Ne pas découper ce bulletin

 Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

2) Portant quelque inscription inconvenante ou étrangère à l'objet de l'élection

Tous des imbéciles

 Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

**Cochez au maximum 5 cases**

☒ correct   ☓ faux   ☐ correction

---

**Liste Alpha**

**Feuillet Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

**Huller Claudio**  
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

**Liste Beta**

**Boutifat Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

**Nicolas Jean-Camille**  
Maitre agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

**Liste Gamma**

**Bimbert Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

**Nobel Sébastien**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

**Liste Delta**

**Mottaz Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

**Politesse Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

COPIE

⚠ Ne pas découper ce bulletin

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

### 3) Bulletin non officiel (p. ex. photocopie)

3

## Relever les totaux dans le fichier Excel PV du bureau

Une fois les bulletins triés et comptés , il convient de compléter le procès-verbal de bureau. Ces données serviront plus tard à produire le procès-verbal de résultats finaux dans l'application Votelec.

1

|          |  |
|----------|--|
| COMMUNAL |  |
| BUREAU   |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

2

| PV DE BUREAU |                           |  |
|--------------|---------------------------|--|
|              | rentrés                   |  |
|              | nuls                      |  |
| BULLETINS    | = valables<br>(yc blancs) |  |
|              | blancs                    |  |

3

4

| PV COMMUNAL                                     |                          |
|---|--------------------------|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISSES)        |                          |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES) |                          |
| Total électeurs                                 | à joindre dans VoterList |
| Total cartes de<br>vote reçues                  | à joindre dans VoterList |

5

6

7

|                |   |  |
|----------------|---|--|
| COMM<br>BUREAU | 1 |  |
|                |   |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |

| PV COMMUNAL  |  |  |
|--|--|--|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISES)            |  |  |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)    |  |  |
| Total électeurs à voter dans l'atelier             |  |  |
| Total cartes de vote reçues à voter dans l'atelier |  |  |

NOM DE LA COMMUNE

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

2

| PV DE BUREAU |                           |  |
|--------------|---------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                   |  |
|              | nuls                      |  |
|              | = valables<br>(yc blancs) |  |
|              | blancs                    |  |
|              |                           |  |

| PV COMMUNAL  |  |  |
|--|--|--|
| Electeurs inscrits<br><b>CH-VD-CO (SUISES)</b>                   |  |  |
| Electeurs inscrits<br><b>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)</b>           |  |  |
| <b>Total électeurs</b> à joindre dans l'ensemble                 |  |  |
| <b>Total cartes de<br/>vote reçues</b> à joindre dans l'ensemble |  |  |

## BLOC "PV DE BUREAU"

Remplir :

- le total des bulletins rentrés
- le total des bulletins nuls
- le total des bulletins blancs

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |
|              |                                  |  |

3

| PV COMMUNAL  |  |  |
|--|--|--|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISES)            |  |  |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)    |  |  |
| Total électeurs à voter dans l'atelier             |  |  |
| Total cartes de vote reçues à voter dans l'atelier |  |  |

## BULLETINS VALABLES

Le total des bulletins valables se calcule de la manière suivante :  
bulletins rentrés - bulletins nuls

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |
|              |                                  |  |

| PV COMMUNAL   |  |  |
|---|--|--|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISSES)                |  |  |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)         |  |  |
| Total électeurs<br>à joindre dans l'urne                |  |  |
| Total cartes de<br>vote reçues<br>à joindre dans l'urne |  |  |

4

## ÉLECTEURS SUISSES

Nombre d'électeurs inscrits SUISSES (données fournies par le greffe)

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |

| PV COMMUNAL  |  |  |
|--|--|--|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISES)              |  |  |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)      |  |  |
| Total électeurs à voter dans les bureaux             |  |  |
| Total cartes de vote reçues à voter dans les bureaux |  |  |

5

## ÉLECTEURS PERSONNES ÉTRANGÈRES

Nombre d'électeurs inscrits PERSONNES ÉTRANGÈRES (données fournies par le greffe)

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |
|              |                                  |  |

| PV COMMUNAL  |  |  |
|--|--|--|
| Electeurs inscrits<br><b>CH-VD-CO (SUISSES)</b>        |  |  |
| Electeurs inscrits<br><b>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)</b> |  |  |
| <b>Total électeurs</b> à joindre dans l'urne           |  |  |
| <b>Total cartes de vote</b> à joindre dans l'urne      |  |  |

6

## TOTAL D'ÉLECTEURS

SUISSES ET PERSONNES ÉTRANGÈRES

|         |  |
|---------|--|
| COMMUNE |  |
| BUREAU  |  |

Élection à la Municipalité (1er tour)  
8 mars 2026

| PV DE BUREAU |                                  |  |
|--------------|----------------------------------|--|
| BULLETINS    | rentrés                          |  |
|              | nuls                             |  |
|              | = valables<br>(y compris blancs) |  |
|              | blancs                           |  |

| PV COMMUNAL   |  |  |
|---|--|--|
| Electeurs inscrits<br>CH-VD-CO (SUISSES)                  |  |  |
| Electeurs inscrits<br>CO (PERSONNES ÉTRANGÈRES)           |  |  |
| Total électeurs<br>à voter dans l'ensemble                |  |  |
| Total cartes de<br>vote reçues<br>à voter dans l'ensemble |  |  |

7

## TOTAL DE CARTES DE VOTE

Total de cartes de vote SUISES ET PERSONNES ÉTRANGÈRES



Pour les élections communales, le nombre d'électeurs est composé des personnes suisses et des personnes étrangères.

En revanche, pour la votation fédérale, le nombre d'électeurs n'est composé que des personnes suisses.

CONTINUER

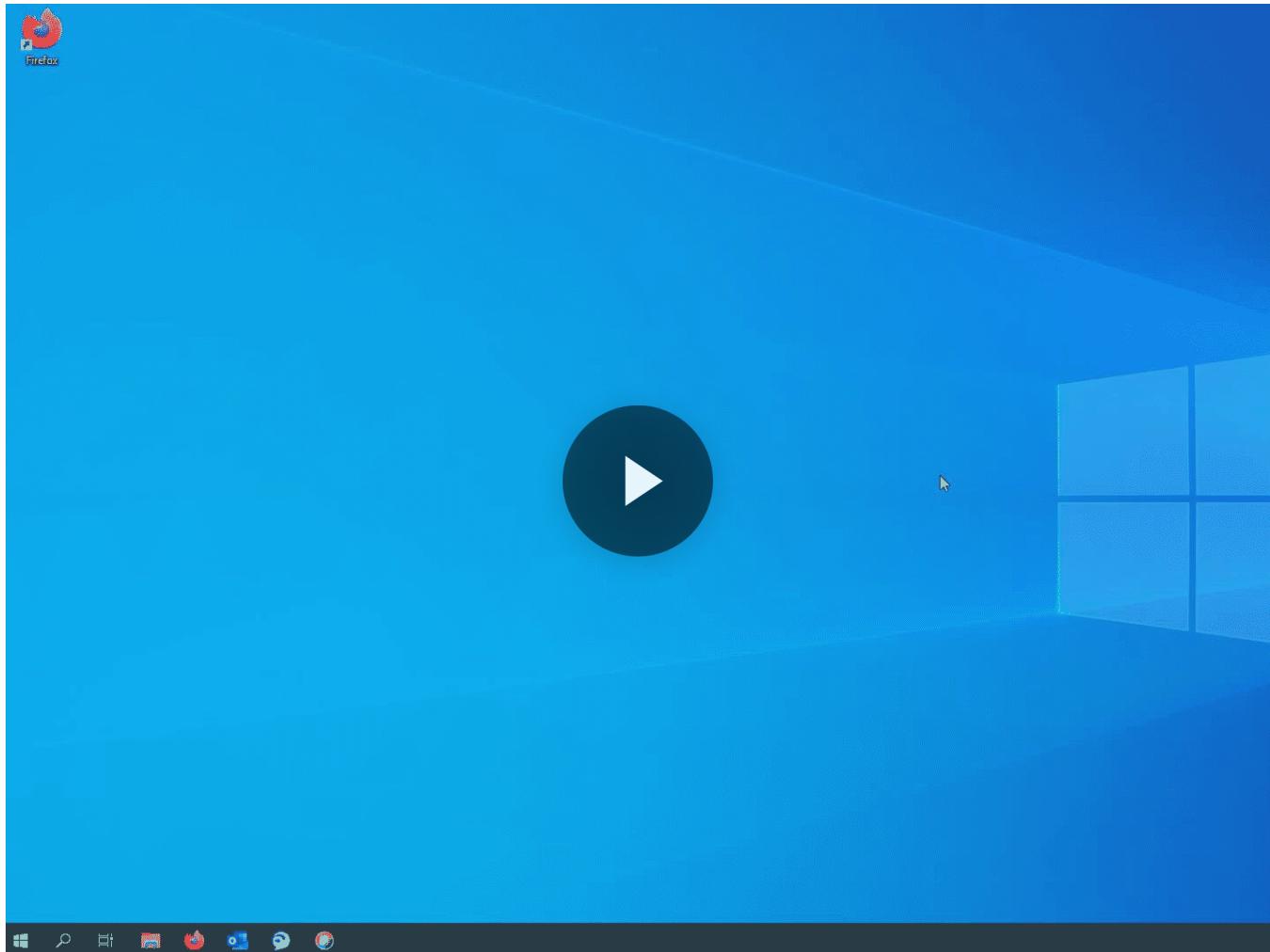
## Comment se connecter à Votelec?

LP

Liliana Peixoto

---

Le tutoriel ci-après vous montre comment vous connecter à Votelec.



## À propos des accès à Votelec

Les comptes utilisateurs des membres du bureau électoral communal (président, vice-président et secrétaire) peuvent réaliser chacune des étapes ci-après.

Le bureau peut faire appel à des gestionnaires de lots qui ne feront que la saisie des lots et à des saisissants qui ne feront que la saisie des bulletins.

L'administration communale est compétente pour créer les comptes utilisateurs des membres du bureau ainsi que des gestionnaires de lots.

Les comptes utilisateurs des saisissants de bulletins seront envoyés aux communes par le bureau électoral cantonal par courrier postal puisqu'il s'agira de comptes non nominatifs à distribuer le jour du dépouillement avec un mot de passe identique pour tous les saisissants de la commune.

**CONTINUER**

# Comment se saisissent les résultats de l'élection à la Municipalité?

LP

Liliana Peixoto

---

**Pour les communes qui dépouilleront au moyen d'un scanner et du logiciel SuisseVote, se référer aux points :**

- **1 Préparation du logiciel SuisseVote Manager et Dépouillement avec SuisseVote Production**
- **3 Produire le PV communal sur Votelec**

**Pour les communes qui ne sont pas équipées de SuisseVote, se référer à la procédure décrite:**

- **2 Dépouillement bulletin par bulletin sur Votelec**
- **3 Produire le PV communal sur Votelec**

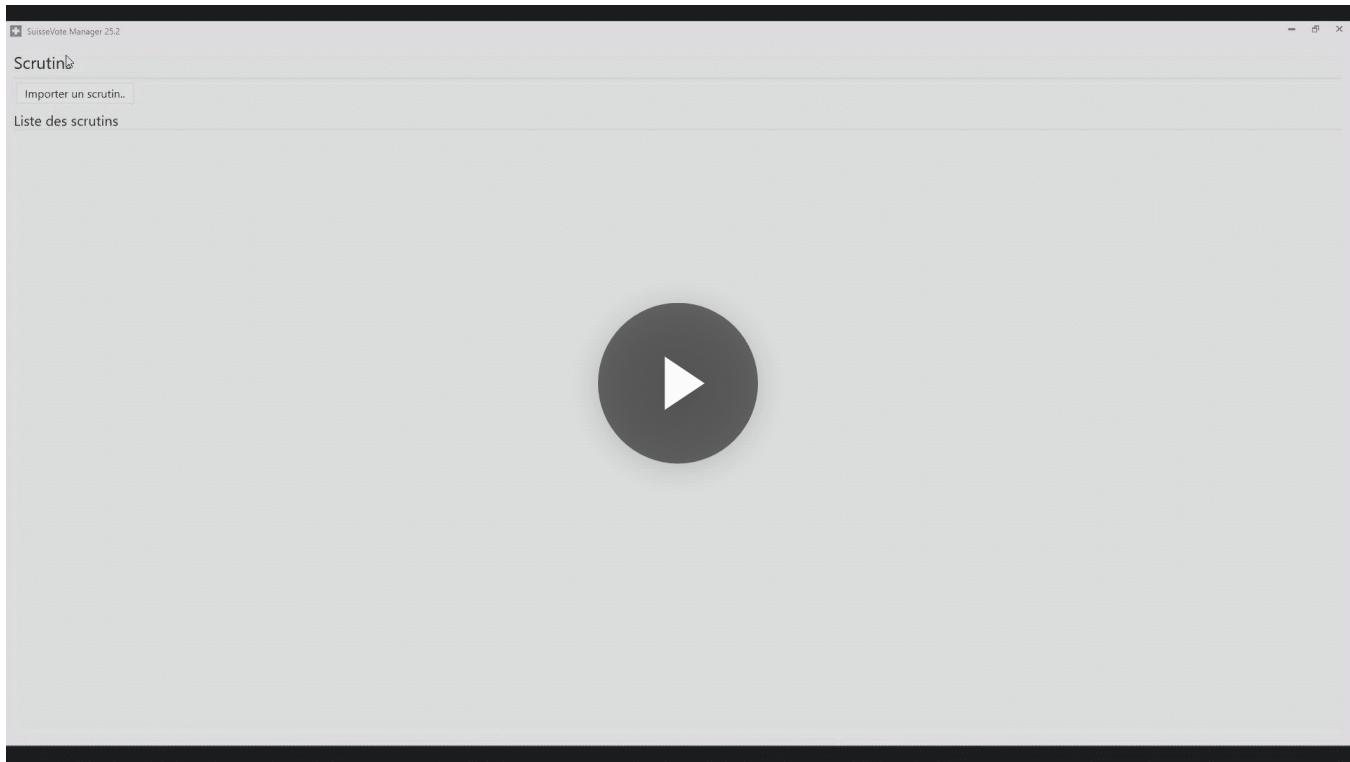
## Préparation du logiciel SuisseVote Manager

Configurer à l'avance le bulletin électoral pour l'élection à la municipalité ainsi que celui pour la votation fédérale et pour l'élection complémentaire au conseil d'état. Ceci peut être réalisé par l'administration communale ou par un membre du bureau électoral communal. Il est important qu'une coordination entre les deux entités ait lieu.



The screenshot shows the VOTELEC software interface for the 'Dépouillement' (Counting) module. The main title is 'Election communale-Municipalité - Chavornay (08.03.2026)'. The 'Importer' tab is selected. On the left, a sidebar shows the election details: 'Échéance du 08.03.2026' and 'Election communale-Municipalité Chavornay'. A red arrow points to the 'Export pour SuisseVote' button. The 'Import eCH' section is also visible, with a yellow box highlighting the 'Export des données de l'échéance au format eCH' button. Below, there is a section for importing bulletins with a 'Fichier de données au format .zip' input field and 'Importer' and 'Réinitialiser' buttons.

Exportez le fichier de configuration depuis l'application VOTELEC pour l'application SuisseVote Manager

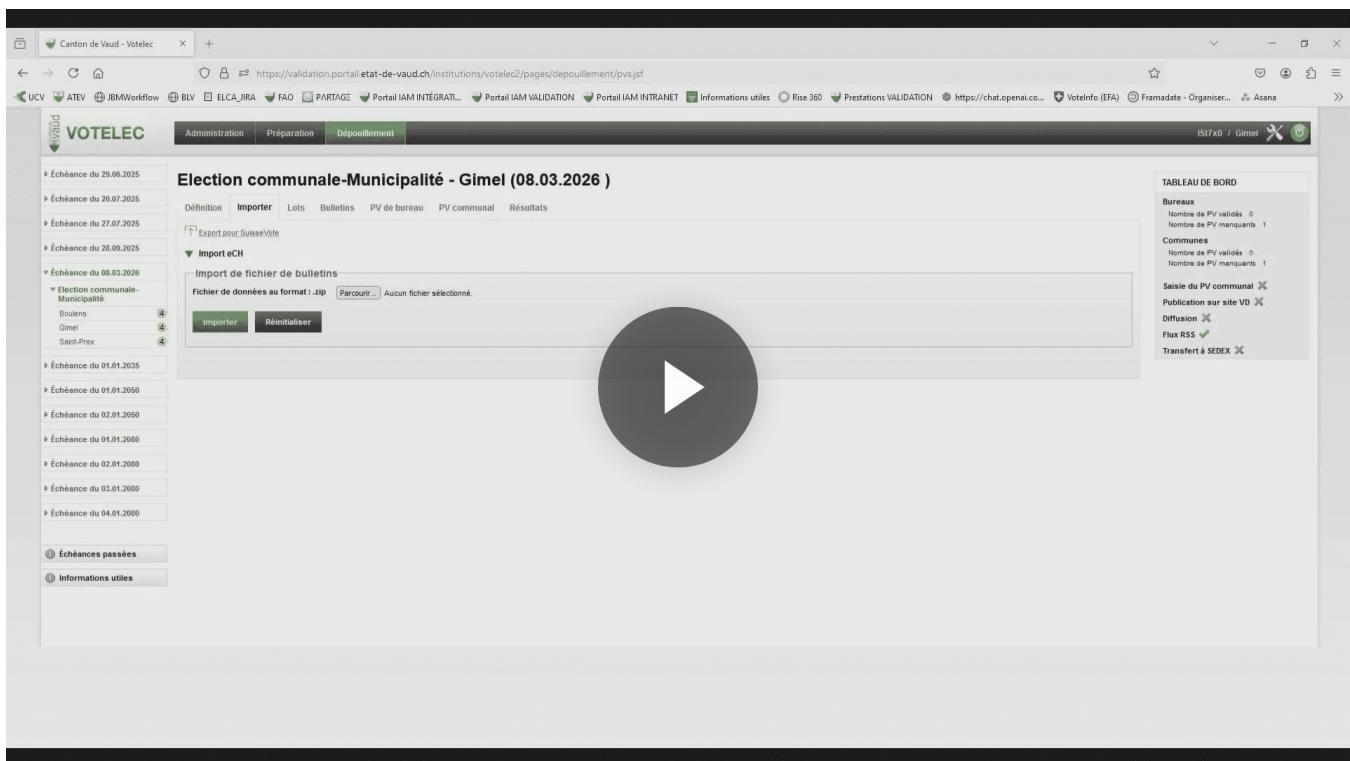
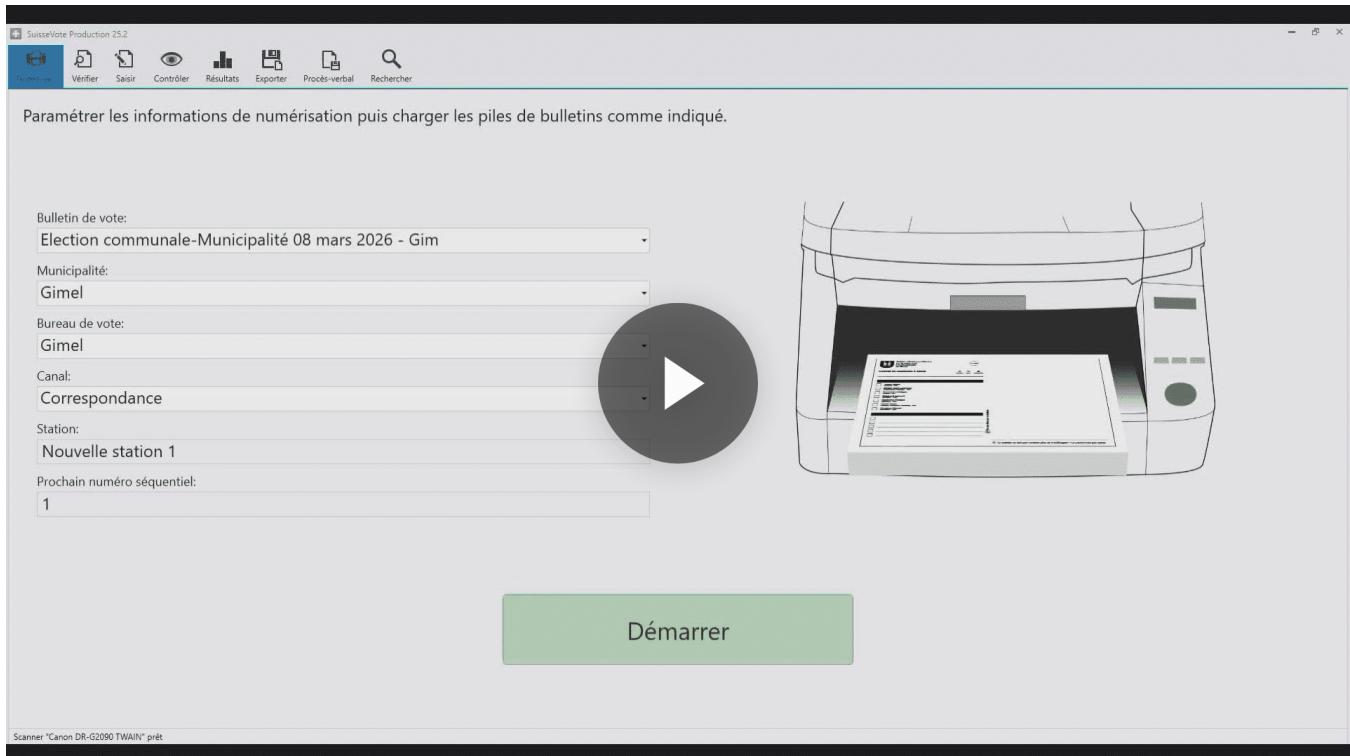


## Dépouillement avec SuisseVote Production

Avant de scanner les bulletins, faites un tri de ceux qui nécessitent un traitement particulier (cases remplies au lieu de cochées, cases biffées ou encerclées, annotations en dehors des cases, ...). Ces bulletins doivent être traités par le bureau électoral et saisis manuellement dans SuisseVote.

Les bulletins ne pouvant pas être scannés comprennent notamment :

- Les bulletins photocopiés, non remplis à la main ;
- Les bulletins déchirés, écornés, chiffonnés, agrafés, collés, scotchés, tip-exés ;
- Les bulletins remplis avec une couleur claire (ton pastel) ou au stabilo.





Sachant qu'il y aura une votation fédérale et une élection complémentaire au conseil d'état le même jour, l'export des résultats de SuisseVote pourra être réalisés plusieurs fois. Il n'est en effet pas nécessaire d'attendre la fin du dépouillement de l'élection à la municipalité pour importer les résultats de la votation et de l'élection complémentaire au conseil d'état.

---



2

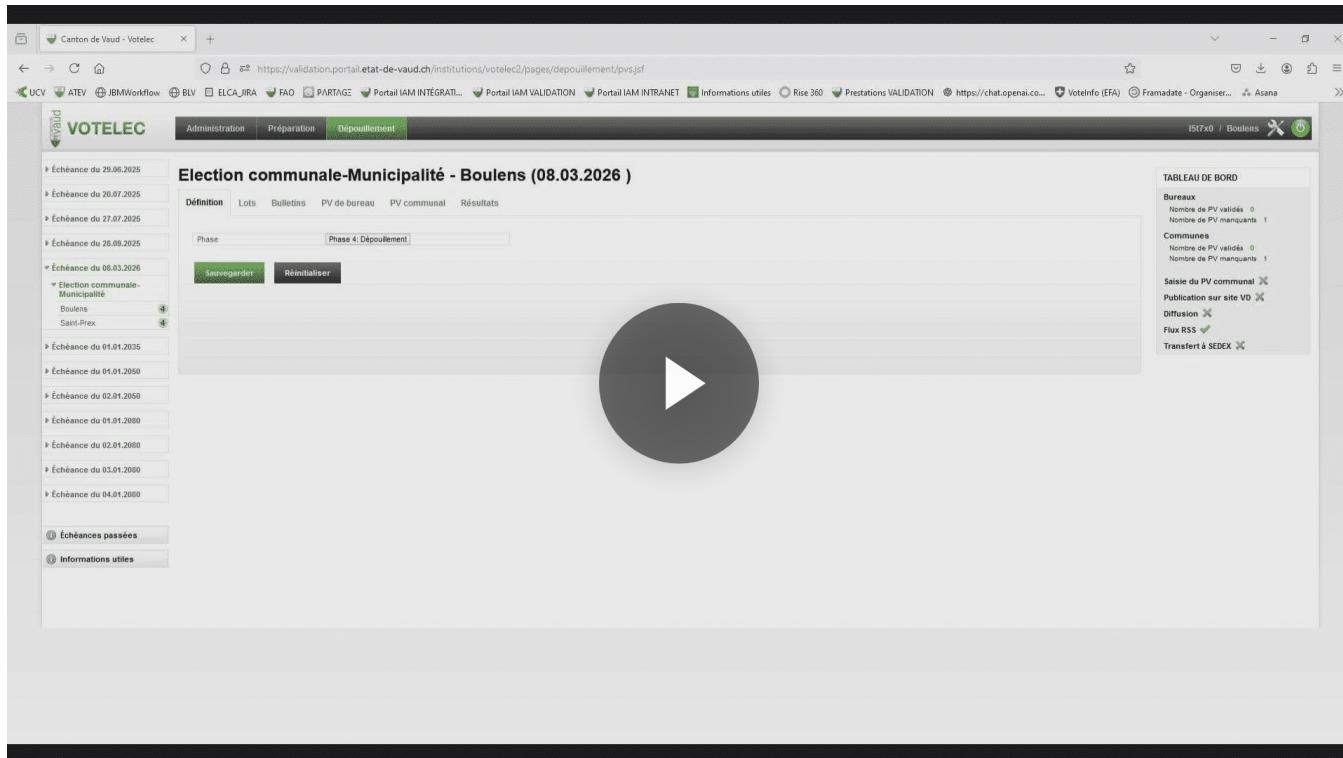
## Dépouillement bulletin par bulletin dans Votelec

L'élection complémentaire au conseil d'état devra être traitée de la même manière que l'élection à la municipalité et prioritairement à celle-ci.

Les bulletins ne contenant aucune case cochée sont des bulletins BLANCS qui doivent être comptés mais qui n'ont pas besoin d'être introduits 1 à 1 dans Votelec.

Les bulletins contenant plus de cases cochées que de suffrages autorisés sont des bulletins NULS qui doivent être comptés mais qui ne doivent pas être introduits 1 à 1 dans Votelec.

Leur nombre est à reporter dans le procès-verbal selon le tutoriel figurant au point 3 ci-dessous.



### Que faire en cas d'erreur de saisie?

Si un bulletin a été mal saisi, les membres du bureau ont un accès permettant de déverrouiller le lot concerné. Ainsi la personne faisant la saisie des bulletins pourra modifier ou supprimer le bulletin erroné. Les membres du bureau peuvent également modifier ou supprimer eux-mêmes le bulletin erroné.

3

## Produire le PV de résultats dans Votelec

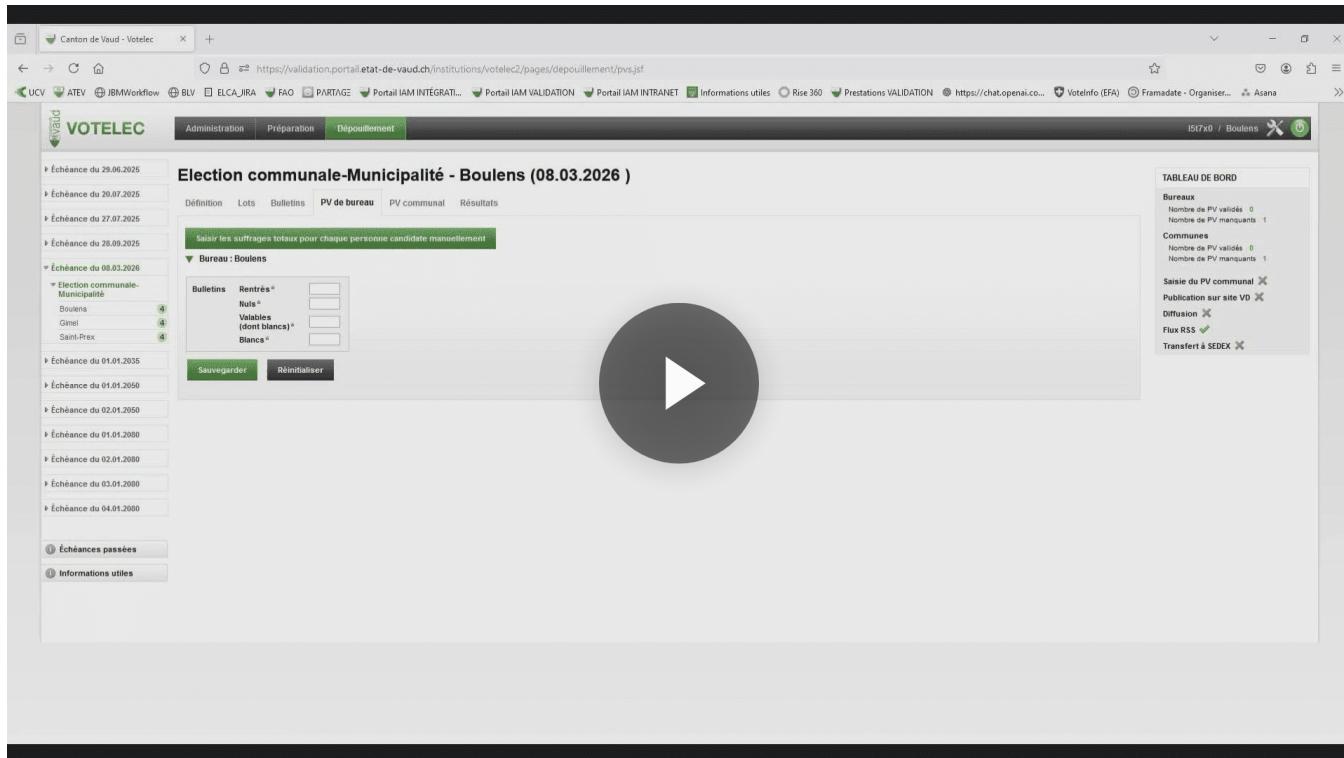


TABLEAU DE BORD

Bureaux

- Nombre de PV validés: 0
- Nombre de PV manquants: 1

Communes

- Nombre de PV validés: 0
- Nombre de PV manquants: 1

Saisie du PV communal ✖

Publication sur site VD ✖

Diffusion ✖

Flux RSS ✓

Transfert à SEDEX ✖

## Publier les résultats (facultatif)

Les résultats communaux seront publiés sur la cartographie du Canton de Vaud dès midi.

Si vous souhaitez préalablement annoncer les résultats publiquement, attendez avant de cliquer sur **Autoriser la publication des résultats** pour garder la primauté de l'annonce.

Une fois que vous aurez autorisé la publication, cette dernière s'exécutera dans les 5 minutes.



## Election communale-Municipalité - Boulens (08.03.2026 )

[Définition](#) [Lots](#) [Bulletins](#) [PV de bureau](#) [PV communal](#)[Résultats](#)

Les résultats ont été produits et le PV généré

▼ Échéance du 08.03.2026

▼ Election communale-Municipalité

|            |   |
|------------|---|
| Boulens    | 4 |
| Gimel      | 4 |
| Saint-Prex | 4 |

▼ Commune : Boulens [Voir PV](#)

[Produire les résultats](#)[Autoriser la publication des résultats](#)

Votre travail est terminé et votre procès-verbal est verrouillé. Si vous avez des corrections à faire, vous devez vous adresser au Bureau électoral cantonal qui le déverrouillera.

[CONTINUER](#)

# Quelles opérations réaliser pour clôturer le scrutin?

LP

Liliana Peixoto

## Afficher et transmettre les procès-verbaux de chaque scrutin

Le procès-verbal de résultats doit être imprimé au **minimum en deux exemplaires** puis signé par la présidente ou le président du bureau électoral communal et le secrétaire.

Le premier exemplaire doit être affiché au pilier public de la commune tandis que le deuxième doit être envoyé à la préfecture du district de la commune avec le procès-verbal du greffe. Tant l'affichage au pilier public que l'envoi à la préfecture doivent se faire au plus vite après l'établissement des résultats.

Compte tenu du délai de recours de trois jours, le procès-verbal doit rester au pilier public au minimum trois jours à compter du jour de l'affichage. A l'issue de ce délai, il doit être conservé dans les archives communales.

## Clôturer chaque scrutin dans Votelec

Pour clôturer un scrutin dans Votelec, il faut le passer en **phase 5 : Archivé**. Cela peut être fait directement par le bureau électoral communal ou l'administration communale.

Dans le cas où vous avez publié vos résultats sur la cartographie cantonale, il convient de vérifier que la publication a été réalisée avant d'archiver le scrutin.

## **Remettre le matériel à l'administration communale**

Tout le matériel lié au scrutin (cartes de vote, enveloppes de vote, bulletins, formule de dépouillement, matériel non pris en compte) doit être remis à l'administration communale.

**CONTINUER**

## À présent, place au quiz!

LP

Liliana Peixoto

---

---

*Question*

**01/14**

Qui peut participer au dépouillement en qualité de scrutateur ?

---

- Seulement les membres du conseil communal (dont le bureau)
- Toute personne disposant de l'exercice des droits civils
- Seulement les membres du corps électoral de la commune

**Question**

**02/14**

De qui est composé le bureau électoral communal ?

---

- de la présidente ou du président, de la ou du secrétaire et des scrutateurs du conseil
- de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président et des scrutateurs du conseil
- de la présidente ou du président et des scrutateurs du conseil

**Question**

**03/14**

Quelle est la bonne pratique relative aux téléphones portables et montres connectées lors du dépouillement ?

---

- Tout le monde en dispose librement.
- Ceux-ci sont déposés à l'entrée du local de dépouillement (hormis ceux de la présidente ou du président).

**Question**

**04/14**

Qui peut pénétrer dans le local de dépouillement ? (plusieurs réponses possibles)

---

- Tout électeur
- La présidente ou le président du bureau électoral
- Le groupe d'observation
- La municipalité au complet
- Des journalistes
- Les scrutatrices et scrutateurs

**Question**

**05/14**

Parmi les affirmations suivantes sur le groupe d'observation, lesquelles sont correctes ?

---

- Ses membres doivent faire partie du corps électoral communal
- Ses membres n'ont pas nécessairement la qualité de membre du corps électoral
- Il peut participer aux opérations de dépouillement
- Il est soumis au secret du vote
- Il peut s'adresser uniquement à la présidente ou au président en cas de question

*Question*

**06/14**

Le bureau électoral communal peut-il délivrer une carte de vote le jour du scrutin ?

---

Non

Oui

*Question*

**07/14**

À quelle heure le local de vote doit-il impérativement fermer dans les communes vaudoises?

---

12h

11h

11h30

**Question**

**08/14**

Comment détermine-t-on le nombre de bulletins valables dans les élections à la majoritaire (municipalité, syndic) ?

---

- Bulletins rentrés - bulletins nuls = bulletins valables (y compris les blancs)
- Bulletins rentrés - bulletins nuls - bulletins blancs = bulletins valables

*Question*

**09/14**

Dans quelle catégorie classeriez-vous un bulletin sans aucune croix apposée ?

---

Blanc

Nul

## Question

10/14

Dans quelle catégorie classeriez-vous ce bulletin ?

Bulletin officiel pour l'élection  
du 08 mars 2026  
à la Municipalité  
d'Aigle

1<sup>er</sup> tour

Cochez au maximum 5 cases

correct    faux    correction

**Liste Alpha**

Feuillet Richard  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Aigle

Huller Claudin  
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Aigle

**Liste Beta**

Boutifat Marcellin  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Aigle

Nicolas Jean-Camille  
Maitre agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Aigle

**Liste Gamma**

Bimbert Anne-Claude  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Aigle

Nobel Sébastien  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Aigle

**Liste Delta**

Mottaz Micheline  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Aigle

Politesse Thérèse  
Conseillère nationale, vice-prés. Parti Important, prés. Fondation connue, Aigle

Ne pas découper ce bulletin

X

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 5 suffrages – Le cumul n'est pas admis

Blanc

Nul

**Question**

**11/14**

Quels équipements doivent être testés avant le jour du scrutin ? (plusieurs réponses possibles)

---

- Scanner et logiciel SuisseVote (si disponible)
- Accès Internet et Votelec
- Ordinateurs et imprimantes

**Question**

**12/14**

Lors du vote à l'urne, que vérifie-t-on ? (plusieurs réponses possibles)

---

- Que la carte de vote contienne la date de naissance et la signature
- Qu'une seule enveloppe soit introduite par le membre du corps électoral dans l'urne
- Que le membre du corps électoral n'ait pas déjà voté
- Que le membre du corps électoral ait apporté les enveloppes de toute la famille

**Question**

**13/14**

Que doit-on faire du procès-verbal communal une fois signé (plusieurs réponses possibles) ?

---

- L'envoyer uniquement au Canton
- L'afficher au pilier public et l'envoyer à la préfecture
- Le conserver dans les archives communales

**Question**

**14/14**

Que faut-il faire si les totaux ne fonctionnent pas lors de la saisie dans Votelec ?

---

- Appeler le 117.
- Appeler un ami.
- Appeler le 021 316 44 00.

## Merci pour votre attention!

LP

Liliana Peixoto

---

**Vous avez maintenant toutes les cartes en main pour préparer les élections communales de 2026.**

Le Bureau électoral cantonal est à votre disposition, y compris les dimanches de scrutins :

[droits-politiques@vd.ch](mailto:droits-politiques@vd.ch) ou 021 316 44 00

---

Consulter les informations officielles et ressources cantonales sur notre page [Informations utiles](#).

### Avec le soutien de

Cette formation a le soutien de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV).



Association des Secrétaires  
des Conseils Communaux  
et Généraux Vaudois

**FIN**